

Tableau 2:2

PRESTATIONS: CRÉDIT D'IMPÔT POUR ENFANTS - 1988

Tranche de revenu (1)	% bénéficiaires	Nombre total de bénéficiaires	Coût total pour le gouvernement fédéral
5 000 ou moins	41,39	1 045 007	920,8 millions \$
5 000-10 000	21,60	54 6012	435,1 "
10 000-15 000	12,14	306 879	201,5 "
15 000-20 000	8,48	214 360	118,1 "
20 000-25 000	6,25	157 990	84,8 "
25 000-30 000	4,39	110 972	57,4 "
30 000-40 000	3,56	89 991	37,0 "
40 000-50 000	1,49	37 665	9,0 "
50 000 et plus	0,77	19 464	3,9 "
TOTAL	100,00	2 527 834	1 867,6 millions \$

(1) Données fondées sur le revenu du parent qui réclame le CIE, soit généralement la mère.

Source: Préparé par Marion Wrobel du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement pour le présent rapport.

un enfant de moins de 18 ans. L'exemption réduit non seulement l'impôt fédéral à payer, mais également l'impôt provincial dans toutes les provinces, sauf au Québec. Le gouvernement a l'intention de réduire l'exemption d'impôt au titre des jeunes enfants à compter de 1987, pour la ramener au montant des allocations familiales versées en 1989.

L'exemption d'impôt au titre des enfants comprend deux volets. Le premier vise les enfants de moins de 18 ans et le second ceux de plus de 18 ans. En 1989, la valeur nominale du deuxième volet sera fixée au double de celle du premier.